

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE LA PLANCHE

Par arrêté préfectoral n° 2015/ICPE/059 en date du 10 mars 2015 une enquête publique est ouverte à la mairie de LA PLANCHE, pendant une période de 32 jours du 3 avril 2015 au 4 mai 2015 inclus, portant sur la demande présentée par la SAS FRADIN ET CIE en vue de régulariser l'exploitation de l'activité de travail du bois située à LA PLANCHE, rue de la Paix - ZA du Petit Gast

Cet établissement est soumis à enregistrement sous les numéros 2410-B.1, 2940.2.b, 1532.3 de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Pierre BACHELLERIE, commissaire de la Marine Nationale en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Gérard DEMAILLE, ingénieur mécanicien-électricien, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de LA PLANCHE, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- vendredi 3 avril de 9h à 12h
- mercredi 8 avril de 14h30 à 17h30
- jeudi 16 avril de 9h à 12h
- samedi 25 avril de 9h à 12h
- lundi 4 mai de 14h30 à 17h30

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale. Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de LA PLANCHE aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de LA PLANCHE.

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de LA PLANCHE pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la SAS FRADIN ET CIE.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.